

La plupart des interventions ont porté principalement sur le PC/77, plusieurs délégations ayant proposé de modifier les critères proposés pour l'étude des instruments juridiques. Parmi les questions clés figuraient le rôle des accords sur l'environnement dans la promotion du développement durable, la prévention et le règlement des différends (principes et mécanismes) et l'environnement et la guerre.